

Compte rendu succinct

Conseil Municipal 19 décembre 2019

1. **DEL/2019/FI/116**

Budget Primitif – Budget Principal

Il s'agit du budget primitif 2020 du budget principal de la ville

Celui-ci s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement = 21 000 000 euros
- Section d'investissement = 4 000 000 euros

Vote : 29 voix pour et 1 contre

2. **DEL/2019/FI/117**

Budget Primitif – Budget annexe Zéphyr

Il s'agit du budget primitif 2020 du budget annexe de la salle de spectacle « Le Zéphyr ».

Celui-ci s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement = 860 000 euros
- Section d'investissement = 115 000 euros

Compte tenu de la spécificité de l'activité érigée réglementairement en Budget Annexe, les prévisions budgétaires restent très difficiles à anticiper. La subvention d'équilibre provenant du budget principal a donc été considérée comme stable et donc reconduite prévisionnellement en 2020 à hauteur de 359 567 euros.

Vote : 29 voix pour et 1 voix contre

3. **DEL/2019/FI/118**

Budget Primitif – Budget annexe Blanchisserie

Il s'agit du budget primitif 2020 du budget annexe de la zone d'aménagement économique « La Blanchisserie ». Ce budget sera clôturé en 2020 puisque l'opération d'aménagement a été conduite à son terme et que les actes juridiques prévoyant les rétrocessions entre la ville et la Métropole Européenne de Lille, ont été pris courant 2019.

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 509 615 euros et est voté en suréquilibre en section d'investissement à la même hauteur.

Vote : 29 voix pour et 1 voix contre

4. **DEL/2019/FI/119**
Vote des taux d'impôts locaux 2020

Comme chaque année, en même temps que le vote du Budget Primitif, vote des taux des impôts locaux. Aucune hausse pour la 10^{ème} année consécutive.

Vote : Unanimité des votants

5. **DEL/2019/FI/120**
Subventions aux associations

Comme chaque année, dans la continuité du vote du Budget Primitif n+1, vote des subventions accordées aux différentes associations de la ville.

Vote : Unanimité des votants, 8 conseillers ne prennent pas part au vote

6. **DEL/2019/FI/121**
Rénovation école La Fontaine

L'école maternelle La Fontaine et l'école élémentaire Jules Ferry, toutes deux en réseau d'éducation prioritaire, constituent le seul groupe scolaire public de la commune à être séparé géographiquement. 700 mètres séparent l'école maternelle de l'école élémentaire et cet état de fait entraîne notamment des difficultés de liaison maternelle / CP et des difficultés de carte scolaire. En effet, certaines familles préfèrent, pour des raisons de commodité, scolariser leurs enfants dans un autre groupe scolaire du territoire ou au groupe scolaire Marie Curie, situé juste derrière la maternelle La Fontaine.

C'est pourquoi, l'école élémentaire Jules Ferry va être reconstruite juste à côté de l'école maternelle la Fontaine et ce, dans le cadre du NPRU2.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'école maternelle La Fontaine, elle connaît un état de vétusté avancé, qui nécessiterait des travaux d'isolation thermique et de mise en conformité aux normes de sécurité et d'accessibilité des personnes handicapées.

L'opération, dont l'achèvement est prévu pour le 2nd semestre 2022, est estimée à 900 000 euros TTC (coût comprenant les travaux, les études, autres frais accessoires et/ou annexes d'ordre juridique, administratif, technique ou financier).

Vote : Unanimité des votants

7. **DEL/2019/FI/122**
Réhabilitation du Skate-park

Dans le cadre de l'entretien de son patrimoine et de ses équipements, la ville de Hem a décidé d'intervenir sur les modules du skate-park.

Cette réhabilitation sera mise en œuvre dans le courant du 1^{er} semestre.

Le coût du projet est évalué à 50 000 euros TTC (coût comprenant les travaux et autres frais accessoires et/ou annexes d'ordre juridique, administratif, technique ou financier).

Vote : Unanimité des votants

8. DEL/2019/CL/123
Renouvellement des conventions culture

Il s'agit du renouvellement des conventions relatives aux associations culturelles.

Vote : Unanimité des votants

9. DEL/2019/CL/124
Participation de la ville de Hem au projet DEMOS initié par la Métropole Européenne de Lille

Le projet DEMOS est un nouveau partenariat enclenché avec la Métropole Européenne de Lille et l'Ensemble Orchestral de Lille autour de DEMOS 2.

Vote : Unanimité des votants

10. DEL/2019/AS/125
Contrat de ville 2020

Le Conseil Municipal du 19 décembre 2019 a déterminé les subventions 2020 accordées aux associations.

La présente programmation liste les actions retenues dans le cadre des contractualisations : Contrat de Ville, Dispositif de Réussite Educative, signées avec différents partenaires financiers institutionnels.

Le financement de ces actions dépend de l'accord de subvention des partenaires co-financeurs.

Les modalités de partenariat et de financement sont détaillées dans la convention proposée à la signature de toutes les associations (listées dans l'annexe de programmation).

Vote : Unanimité des votants

11. DEL/2019/DG/126
Convention pluriannuelle des Projets de Renouvellement Urbain de la Métropole Européenne de Lille

La Métropole Européenne de Lille, porteuse de l'action en matière de politique de la ville sur son territoire depuis 2015, a poursuivi ses travaux en vue

de la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain sur ses territoires éligibles, à savoir :

Après un premier conventionnement avec les partenaires et l'ANRU dans le cadre d'un protocole de préfiguration en date du 1^{er} novembre 2016, qui fixait les orientations et les premières opérations et études, la mise en place se finalise maintenant avec la signature de la convention pluriannuelle.

Les éléments qui la composent ont fait l'objet d'une validation de la part de l'ANRU à l'occasion de différents « Comités d'Engagement ».

Cette convention présente notamment le contexte du projet, ses objectifs, les opérations envisagées, l'intervention d'Action Logement et la stratégie de relogement.

Les opérations prévues sur Hem consistent en :

- La réalisation d'espaces verts et de voiries
- La construction et rénovation d'équipements de proximité
- La reconstruction et requalification de logements en accession
- La résidentialisation de logements locatifs sociaux
- La déconstruction de logements, équipements et locaux industriels (Okaidi)
- La construction de 15 logements locatifs sociaux
- Un travail sur la mémoire du quartier

Tout au long de l'élaboration du volet territorial hémois, la population concernée a été associée aux travaux, ce qui a permis de faire évoluer le projet dans le sens de ses attentes.

Cette convention est maintenant finalisée et devra faire l'objet d'une signature du représentant de la Ville de Hem.

Vote : 29 voix pour et 1 voix contre

12.DEL/2019/DG/127

Projet de Renouvellement Urbain Lionderie Trois Baudets – Signature d'un protocole foncier

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain en cours de mise en place dans les QPV de Hem, de nombreuses cessions foncières devront avoir lieu, principalement sur le secteur de la Lionderie.

La Métropole Européenne de Lille a souhaité contractualiser avec ses différents partenaires (Ville, Vilogia, Action Logement, EPF...) afin de fixer, en amont, les conditions de ces cessions (parcelles concernées, plans des découpages fonciers, prix de cession ...).

Pour ce faire, elle propose la signature d'un protocole foncier reprenant les différents engagements des uns et des autres.

Il y sera notamment inscrit :

- Les volumes fonciers qui devront être échangés entre les différents signataires, que la MEL et la Ville de Hem se verront céder gracieusement les emprises nécessaires à l'aménagement des espaces et équipements publics.
- qu'Action logement se verra céder gracieusement les emprises des lots qu'il a choisi
- que les cessions du domaine métropolitain et communal existant, à déclasser ou à désaffecter et non concernées par les parties prenantes mentionnées ci-dessus, se feront au prix des Domaines pour les terrains conférant des droits à bâtir au preneur.
- Et enfin, que les transactions avec les acteurs non signataires de la convention financière du NPRU se feront selon le prix des Domaines non négocié.

La présente délibération a pour objet de solliciter l'avis du conseil municipal sur ce protocole et d'autoriser M. le Maire à signer ce document.

Vote : 29 voix pour et 1 voix contre

13.DEL/2019/AS/128

Centre Social 3 Villes – Renouvellement du bail

Le bail qui lie notre collectivité avec le Centre Social des 3 Villes est à renouveler.

En effet, suite à la pose de décompteurs concernant l'ensemble des fluides qui approvisionne le Centre Social et le Dojo, la répartition de prises en charge des fluides est modifiée.

Afin de ne pas alourdir le bail initial, ayant déjà fait l'objet de deux avenants, il est préférable de reprendre l'intégralité du bail au 1^{er} janvier 2020.

Vote : Unanimité des votants

14.DEL/2019/AS/129

Renouvellement des conventions sociales

La Ville de Hem a signé des conventions d'objectifs, de locaux et de mise à disposition de matériel avec plusieurs associations.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de ces conventions.

Vote : Unanimité des votants

15. DEL/2019/AE/130

Projet de Renouveau Urbain 2 – Maison de la Lionderie – Mise à disposition des locaux Ecole La Fontaine

Par délibération n° DEL/2018/SCS/111, la Ville de Hem a acté la relocalisation de certaines activités organisées au sein de la Maison de la Lionderie et c'est ainsi que les enfants de l'accueil de loisirs sans hébergement maternel du centre social Espace de Vie Saint Exupéry sont accueillis sur le site de l'école maternelle La Fontaine et peuvent se restaurer au restaurant scolaire Marie Curie.

Aujourd'hui, il convient de renouveler la mise à disposition de locaux de l'école maternelle La Fontaine ainsi que du restaurant scolaire Marie Curie, pour la période du 1er janvier au 31 mai 2020.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'accepter les termes des conventions ci-après et de l'autoriser à les signer.

Vote : Unanimité des votants

16. DEL/2019/AE/131

Accueil de loisirs enfants et jeunes – tarifs

Comme chaque année, il convient de déterminer les modalités d'organisation de chaque type d'accueil de loisirs mis en place durant l'année scolaire et la participation afférente des familles.

Vote : Unanimité des votants

17. DEL/2019/AE/132

Restauration scolaire et périscolaire – tarifs

Comme chaque année, il convient de fixer les tarifs de la restauration scolaire et extrascolaire, ainsi que les tarifs des activités périscolaires.

Vote : Unanimité des votants

18. DEL/2019/AE/133

Projet Educatif Territorial – Règlements intérieurs des structures d'accueil de loisirs

Par délibération n° DEL/2017/AE/71 en date du 30 juin 2017, le conseil municipal a acté le projet éducatif territorial 2017/2020 de Hem.

A cette issue, les règlements intérieurs des structures de loisirs ont été remaniés afin de répondre aux nouvelles exigences fixées.

Vote : Unanimité des votants

19. DEL/2019/AE/134

Renouvellement des conventions Education Jeunesse

Il s'agit ici de renouveler les conventions suivantes :

- AJTF : Convention de mise à disposition de locaux et financière
- Ecole et Quartier : Convention d'objectifs et de mise à disposition de locaux
- Le Tremplin : Convention de mise à disposition de locaux
- Ordinat'Hem insertion et scolaire : Convention d'objectifs, de mise à disposition de locaux et financière

Vote : Unanimité des votants

20. DEL/2019/AE/135

Conseil de la jeunesse – désignation des membres 2020

Par délibération DEL/2011/JE/81 du 14 septembre 2011, le Conseil Municipal a adopté la requalification du Conseil Municipal des Jeunes en un Conseil de la Jeunesse, ainsi que le règlement intérieur de cette instance.

Dans ce cadre, le règlement intérieur prévoit à ce jour d'organiser en décembre de chaque année, un appel à candidature auprès des collégiens Hémois des classes de 4^{ème} et 3^{ème}.

Aujourd'hui, il convient d'acter les résultats issus de cet appel à candidature.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de désigner l'ensemble des jeunes concernés comme membres du Conseil de la Jeunesse.

Vote : Unanimité des votants

21. DEL/2019/ST/136

Renouvellement des conventions environnement

Renouvellement de conventions aux associations en matière d'environnement.

Vote : Unanimité des votants

22. DEL/2019/SP/137

Renouvellement des conventions sport

Renouvellement des conventions avec les associations en matière de sport.

Vote : Unanimité des votants

23.DEL/2019/SP/138

OXYG'HEM : TARIFICATION MARCHE NORDIQUE

Compte tenu du développement de la pratique de la marche nordique, de la tendance à la diversification des épreuves de courses constatées lors des compétitions analogues et du succès que celle-ci rencontre auprès des participants, la ville propose de faire évoluer le format d'Oxyg'Hem, en inscrivant une épreuve de marche nordique en compétition officielle.

Vote : Unanimité des votants

24.DEL/2019/SP/139

Subvention exceptionnelle à l'Olympique Hemois

A la suite d'un litige d'ordre social, l'association Olympique Hemois doit indemniser un ancien salarié. Sur interpellation du Président, une participation exceptionnelle au litige à hauteur de 10000 € est proposée à l'adoption de l'assemblée délibérante.

Vote : Unanimité des votants

Le Maire,

Pascal NYS

